Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_53-DE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	19
PRÉSENTS :	17
REPRESENTÉS :	1
EXCUSÉS :	1
ABSENTS :	0
VOTANTS :	18

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGEARD Dominique, Mme HATON Christèle, M. LUCAS David, Mme MARTIN Claudia, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLÉ Noémie, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves

REPRÉSENTÉS : Mme ROMÉ Lise *(pouvoir à Mme CLAVIER Hélène)*

EXCUSÉS : M. PROVOST Dominique,

ABSENTS :

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Mme Hélène CLAVIER et M. Baptiste GRATON rejoignent la séance à vingt heures quatre minutes. Ils prennent part aux débats et aux votes à compter du deuxième point de l'ordre du jour intitulé « Lutte contre les ragondins : revalorisation de l'indemnité de piégeage à compter du 1er novembre 2026 ».

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique POUPARD

2026_53 – RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) – Crédit fonctionnement

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), intervient auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans les écoles maternelles et élémentaires pour renforcer les équipes pédagogiques. Le RASED contribue à la prévention, à l'aide et à la maitrise du socle commun de connaissances des élèves grâce à un dispositif permettant une analyse approfondie des difficultés de l'élève.

L'antenne du RASED de la circonscription de l'Education Nationale de Châteaubriant est composé de 2 psychologues et d'une enseignante spécialisée. Elles interviennent au quotidien auprès des enfants des écoles publiques des communes qui dépendent de la circonscription.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_53-DE

Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté pour permettre aux membres du RASED de la circonscription de Châteaubriant de s'approvisionner en fournitures scolaires, consommables informatiques, photocopies, abonnements, etc...

Il est proposé qu'une aide financière d'un euro par élève des écoles publiques (maternelles et élémentaires) de la circonscription de Châteaubriant soit accordée au RASED pour l'année scolaire. L'effectif pris en compte sera celui de l'année N-1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** un crédit annuel de fonctionnement au RASED sur la base de 1 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de la circonscription de Châteaubriant (avec pour référence les effectifs de l'année N-1),
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 1er octobre 2026

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY

MAIRIE de MARSAC-sur-DON 44170 (L.A.)

Le Secrétaire de séance,
Dominique POUPARD

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le - 1 OCT. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le - 1 OCT. 2026